

Statuts et gestion de l'association Charline

Statuts et gestion de l'association Charline

Régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, l'association Charline a été déclarée le 15 octobre 1992 à la préfecture de Rouen sous le n° 076301293

Ses statuts indiquent qu'elle est gérée par un conseil d'administration de 7 à 15 membres élus pour 3 ans, le tiers étant renouvelé chaque année. Le conseil choisit parmi ses membres un bureau composé :

- du président (Mme I. Durand)
- d'une vice-présidente (Mme V. Ratieuville)
- d'une secrétaire (Mme N. Grindel)
- d'un secrétaire adjoint (Mr G. Lenormand)
- d'un trésorier (Mr F. Reculard)

Tous les membres adhérents ou donateurs, et quelque soit leur rôle ou fonction dans l'association, sont bénévoles.

Parmi les quelques 130 adhérents à jour de leur cotisation annuelle (10€), une quarantaine de personnes participent très activement à la vie de l'association, soit en concevant et réalisant des objets et bijoux à vendre, soit encore, pour une trentaine d'entre elles, plus spécialement en animant nos ventes publiques; ventes constituant une grande part de nos ressources.

En effet, le "camembert" ci-joint montre que les ventes assurent plus de la moitié des rentrées totales, complétées par les subventions que nous accordent une centaine de communes de l'Eure et de la Seine-Maritime, départements où s'exerce principalement notre action.

Les cotisations de nos membres, des dons, des manifestations et des produits financiers complètent nos rentrées pour atteindre plus de 40 000 euros par exercice.

Ne cherchant pas à réaliser de bénéfice, l'association distribue plus de 60% de ses revenus selon son objet, c'est à dire : aide financière directe aux familles, jouets, sorties et animations pour les enfants et participation à l'amélioration des locaux du CHU qui sont fréquentés par nos malades.

Il convient de remarquer que 20% de nos frais concernent l'achat des produits et fournitures destinés aux ventes. Le solde de nos dépenses est constitué par les frais administratifs, essentiellement des frais postaux et l'édition de brochures et de documentations.